

PREFET DE LA MOSELLE

Direction départementale des territoires
Service aménagement, biodiversité et eau

Unité police de l'eau

Dossier suivi par : Amandine GUERSING
Tél. : 03 87 34 83 50
Fax : 03 87 34 34 19
Mél : amandine.guersing@moselle.gouv.fr
Réf. : AG/JM

Objet : Dossier de déclaration concernant l'épandage des
boues de la station d'épuration de BUDING
Accord avant le délai de 2 mois
PJ Fiche de renseignement descriptive du IOTA

Monsieur le Président du Syndicat
intercommunal des eaux et de l'assainissement
de l'Est Thionvillois
1 Place du Calvaire

57935 - LUTTANGE

Metz, le 8 Juillet 2013

Monsieur le Président,

Après instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-8 du code de l'environnement relatif à :

➤ **l'épandage des boues de la station d'épuration de BUDING
sur les communes de BUDING, BUDLING, MONNEREN, ST-FRANCOIS-LACROIX,
VECKRING et VIGY**

pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 22 Mai 2013, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration.

Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.**

Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Copies de la déclaration, du récépissé et de ce courrier sont adressées dès à présent à la mairie des communes de BUDING, BUDLING, MONNEREN, ST-FRANCOIS-LACROIX, VECKRING et VIGY où cette opération doit être réalisée pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Moselle durant une période d'au moins six mois.

Le dossier de déclaration sera consultable en mairie de BUDING.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Copie transmise à :
- Chambre d'agriculture de la Moselle – M. CAHARD

LA CHARGÉE DE MISSION POLICE DE L'EAU



CHANTAL BICHLER